

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



26 novembre 2025

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

**PROPOSITION DE BUDGET AJUSTÉ 2025 ET
DE BUDGET INITIAL 2026 DE LA MÉDIATRICE BRUXELLOISE**

RAPPORT

fait au nom du Bureau

par M. Petya OBOLENSKY
et M. Ibrahim DONMEZ

SOMMAIRE

1. Désignation des rapporteurs	3
2. Exposé de Mme Catherine De Bruecker, médiatrice bruxelloise	3
3. Discussion générale	4
4. Vote de la proposition de budget 2025 ajusté de la médiatrice	7
5. Vote de la proposition de budget initial 2026 de la médiatrice	8
6. Approbation du rapport	8
7. Textes adoptés par les Bureaux	9
7.1. Budget 2025 ajusté de la médiatrice bruxelloise adopté par le Bureau du Parlement francophone bruxellois	9
7.2. Budget initial 2026 de la médiatrice bruxelloise adopté par le Bureau du Parlement francophone bruxellois (= troisième proposition)	9
8. Annexes	11

Ont participé aux travaux :

Pour le Parlement francophone bruxellois : Mme Sofia Bennani, M. Ibrahim Donmez, Mme Isabelle Emmery, M. Sadik Köksal, M. Petya Obolensky et M. Bertin Mampaka Mankamba (président), ainsi que M. Bruno Vanleemputten (greffier).

Pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale : Mme Aurélie Czekalski, M. Francis Dagrín, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Ilyas El Omari, Mme Isabelle Emmery, M. Sven Gatz, M. Marc-Jean Ghysseis, Mme Celia Groothedde, M. Mounir Laarissi, M. Mohamed Ouriaghli, M. Bertin Mampaka Mankamba (président), M. Oliver Rittweger de Moor, Mme Lotte Stoops (première vice-présidente), M. Hicham Talhi et M. Mathias Vanden Borre, ainsi que M. Hugues Timmermans (greffier) et M. Michel Beerlandt (greffier adjoint).

Mesdames,
Messieurs,

Les Bureaux conjoints du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, ainsi que du Parlement francophone bruxellois ont examiné, en leurs réunions des 12 et 26 novembre 2025, la proposition d'ajustement 2025 et de budget initial 2026 d'Ombuds Bruxelles, sous la présidence de M. Bertin Mampaka Mankamba, président.

1. Désignation des rapporteurs

Lors de la réunion du 12 novembre 2025, Mme Aurélie Czekalski a été désignée comme rapporteuse pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Lors de cette même réunion, M Petya Obolensky a été désigné en qualité de rapporteur pour le Parlement francophone bruxellois.

À l'occasion de la réunion du 26 novembre 2025, M. Ibrahim Donmez a été désigné en qualité de corapporteur pour le Parlement francophone bruxellois.

2. Exposé de Mme Catherine De Bruecker, médiatrice bruxelloise

Mme Catherine De Bruecker remercie les deux Bureaux de l'opportunité qui lui est donnée de présenter, de manière conjointe la proposition d'ajustement pour le budget 2025 et de budget initial pour l'exercice 2026 du service de médiation.

Elle rappelle que le contexte d'Ombuds Bruxelles est particulier dans la mesure où il s'agit d'une jeune institution, encore en plein déploiement, dont les besoins sont en croissance pour assumer les missions que les Parlements lui ont confiées.

Elle a néanmoins pleinement conscience du contexte financier de la Région bruxelloise et ces propositions budgétaires sont donc empreintes du souci d'économie et d'efficacité qui s'impose à tous les gestionnaires publics.

(en néerlandais) L'exercice budgétaire 2024 a été clôturé avec un solde de 317.000 euros, qui s'explique principalement par le départ de deux collaborateurs et le temps nécessaire à leur remplacement. Cela a également entraîné un retard dans les nouveaux

recrutements prévus en 2025. L'ajustement proposé pour 2025 n'implique donc aucune augmentation des crédits demandés, qui s'élevaient à 2.108.650 euros, mais uniquement une redistribution entre les postes. En effet, l'élargissement des effectifs à 14 ETP (équivalents temps plein), comme initialement prévu, ne se concrétisera que fin 2025, voire début 2026, et une partie des crédits alloués à la masse salariale a donc dû être utilisée pour financer une assistance externe temporaire, notamment du côté néerlandophone.

(repreant en français) **Pour 2026, les crédits demandés s'élèvent à 2.411.250 euros**, qu'il est proposé de financer à concurrence de 2.094.000 euros par la dotation et, pour le surplus, par l'affectation du solde global reporté de 2024. Cela représente donc une **augmentation de la dotation de 6,8 %**.

Des efforts ont été consentis sur les **dépenses de fonctionnement** de l'institution pour 2026, qui ne sont pas indexées et ont été réévaluées poste par poste.

Par contre les crédits en personnel continuent inévitablement de croître pour pouvoir faire face à l'augmentation continue du volume des plaintes reçues. Cette augmentation atteint en effet plus de 95 % en 2025 et témoigne de la notoriété grandissante de l'institution auprès des Bruxelloises et Bruxellois.

Le document qui a été déposé reprend un aperçu des activités et des chiffres de l'institution pour les 10 premiers mois de l'année et une projection sur l'ensemble de l'exercice.

Deux phénomènes ont contribué à la croissance du volume de plaintes :

- D'une part, la mention obligatoire de la possibilité de saisir le médiateur bruxellois sur toutes les décisions administratives, prévue dans le décret et ordonnance sur la publicité de l'administration, a entraîné une augmentation significative des plaintes auprès du service contre des décisions de fond. Cela témoigne d'une utilisation accrue par les usagers de ce mode alternatif de règlement des litiges lorsque l'administration reste en défaut de répondre adéquatement à leurs préoccupations en première ligne.
- D'autre part, le développement de la fonction au niveau local. La part des plaintes relatives aux pouvoirs locaux représente 40 % du volume de plaintes. Cela mobilise donc une part importante des effectifs de l'institution.

Jusqu'ici l'institution avait reçu l'accord des Bureaux sur un cadre de 14 ETP. Ce cadre, dont certains parlementaires s'étaient déjà demandé l'année

dernière s'il serait suffisant, sera atteint d'ici peu avec les derniers recrutements en cours.

Parmi ces 14 ETP, 4 sont consacrés à des fonctions transversales (direction, gestion, communication et support) et 10 aux missions proprement dites comme le traitement des plaintes, le traitement des signalements et des demandes de protection des lanceurs d'alerte, la conduite des enquêtes sur le fonctionnement des services publics et la formulation de recommandations.

Ombuds Bruxelles exerce la fonction d'ombudsman local pour le compte de 17 communes et 18 CPAS. Si cela permet d'effectuer des économies d'échelle importantes en réduisant le nombre d'effectifs nécessaires sur l'ensemble de la Région, cela exige néanmoins des moyens adéquats pour permettre un suivi de qualité de ces plaintes par Ombuds Bruxelles.

(en néerlandais)

La médiatrice rappelle qu'actuellement, il peut être estimé que 4 ETP sur 10 sont affectés à l'exécution des missions pour les pouvoirs locaux. À titre de comparaison, le service de l'ombudsman de la ville d'Anvers, qui n'est compétent que pour les plaintes relatives aux matières communales, compte 5 ETP pour une population de 562.000 habitants.

Un ETP supplémentaire au moins est donc nécessaire afin de garantir des délais acceptables dans le traitement des plaintes et de ne pas accumuler de retard permanent.

(reprenant en français) Enfin, l'introduction progressive d'outils d'intelligence artificielle dans les processus administratifs et l'attribution d'un nouveau rôle à Ombuds Bruxelles dans ce domaine, en application du règlement européen sur l'IA, nécessite le développement d'expertise spécifique à ce sujet.

Ces divers éléments justifient la nécessité de porter les effectifs à 16 ETP dans le courant de 2026.

Parallèlement, la mise en service du système de gestion de dossiers (CRM) devrait aider Ombuds Bruxelles à engranger des gains d'efficacité dans la gestion et le suivi des dossiers en 2026.

Les autres postes de dépenses ne nécessitent pas beaucoup de développements. Ils couvrent les frais de fonctionnement indispensables pour faire tourner l'institution et consolider son niveau d'expertise.

(en néerlandais) Ainsi, certains projets initialement prévus, comme le numéro de téléphone gratuit, n'ont pas encore été déployés. Étant donné l'évolution des techniques de communication, il sera réexaminé en

2026 dans quelle mesure ce numéro gratuit est toujours pertinent par rapport à d'autres instruments, afin d'améliorer l'accessibilité de l'institution. Les crédits pour les traductions ont également été légèrement réduits par rapport à l'ajustement 2025, car les services de la médiatrice espèrent devoir faire moins appel à des traductions externes grâce à l'utilisation des nouvelles technologies.

D'autre part, le budget 2026 pour la « documentation » est augmenté, car il a été décidé de participer à l'accord-cadre des services du Parlement pour l'achat de deux licences de bases de données juridiques, une de Jura et une de Strada, pour l'ensemble de l'institution, afin de soutenir le travail de recherche des experts. De plus, en raison de l'augmentation du nombre de plaintes au niveau local, il a également été décidé d'acquérir une licence pour des bases de données numériques concernant les affaires communales.

Les dépenses de capital, augmentées ponctuellement à 76.000 euros à l'ajustement 2025 sont ramenées à 46.000 euros pour 2026. Elles doivent permettre le remplacement de certains ordinateurs et l'acquisition de matériel informatique supplémentaire pour les nouveaux collaborateurs, ainsi que l'acquisition des licences nécessaires pour les différentes applications métier.

3. Discussion générale

Un premier intervenant pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale constate que le cadre provisoire est de 14 unités. Il est ici question de passer à 16 unités. Était-ce prévu, est-ce une évolution naturelle ? Cette évolution va-t-elle se poursuivre ? Sera-t-elle linéaire ? La prise en charge des dossiers des communes et des CPAS entraîne un transfert de charges sans transfert financier.

Un deuxième intervenant pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale déclare que son groupe va soutenir la demande d'augmentation des budgets. Elle est justifiée par l'augmentation du nombre des dossiers. Il s'interroge sur l'existence d'un budget destiné à mieux faire connaître l'institution aux Bruxelloises et au Bruxellois (par exemple via une campagne publicitaire sur le réseau STIB ?) car si le budget est augmenté, il doit servir les habitants et permettre que les recommandations adoptées soient suivies d'effets. Le budget doit servir et donner des résultats.

Un troisième intervenant pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale se joint aux questions de du premier intervenant pour

le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. La hausse exponentielle des cas entraîne une hausse des demandes budgétaires et en personnel. Il ne lui semble pas possible de trancher aujourd'hui, cela doit être analysé.

(en néerlandais) **Un quatrième intervenant pour le Bureau Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale** précise que la discussion sur le budget aura lieu plus tard en interne. Il a, dès à présent, deux questions. Quel est le temps normal pour traiter une demande. Est-ce une option de recourir à l'IA ?

Une première intervenante pour le Bureau du Parlement francophone bruxellois partage le point de vue de du troisième intervenant pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une première intervenante appartenant aux deux Bureaux n'a pas de question particulière. Les demandes faites lui semblent justifiées et s'inscrivent dans l'évolution naturelle d'une jeune institution qui prend sa place. C'est un élément important d'une démocratie.

(en néerlandais) **Un cinquième intervenant pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale** souhaite savoir quel est le suivi réservé aux recommandations. Existe-t-il un suivi structurel avec les institutions concernées ou le Gouvernement pour obtenir, au-delà des cas individuels, des améliorations structurelles.

Une sixième intervenante pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale reconnaît que l'institution est jeune et que les demandes sont exponentielles. Cependant, il faut pouvoir faire le tri entre ces demandes selon qu'elles touchent ou non les compétences régionales. La médiatrice peut-elle dire les efforts d'optimisation des ressources ? Des mutualisations peuvent-elles être envisagées ? Ombuds Bruxelles a-t-il un « *benchmark* » avec les autres services de médiation ? Il faut garder à l'esprit l'état des finances bruxelloises et voir si l'on peut faire mieux avec moins de budget.

Un deuxième intervenant pour le Bureau du Parlement francophone bruxellois est interpellé par la hausse des dossiers concernant les pouvoirs locaux. Les matières abordées sont diverses, certains services spécialisés dans ces matières existent. Le député se demande si tout passe par le service de médiation, obligeant ce dernier à se spécialiser dans de multiples matières. Il prend l'exemple de l'urbanisme. Existe-t-il une collaboration avec les différents services régionaux ? La médiatrice a-t-elle une idée du pourcentage des dossiers qui sont sans suite ?

(en néerlandais) **Une septième intervenante pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale** constate qu'à l'heure actuelle les matières liées à la Communauté flamande ne sont pas concernées et la Vlaamse Gemeenschapscommissie n'est pas visée. Des affaires sont-elles refusées pour ces motifs ?

La médiatrice rappelle que le cadre provisoire date de 2022 et qu'il avait été convenu d'attendre trois ans pour évaluer l'évolution des besoins, fixer un cadre et adopter des statuts. L'institution a donc fonctionné avec un cadre contractuel temporaire de 14 ETP. Les projets de cadre et de statuts sont prêts.

Le premier intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale constate qu'en passant à 16 ETP comme proposé dans le budget, on anticipe le cadre futur.

La médiatrice répond que ce n'est pas une anticipation, mais une analyse des besoins dans le cadre contractuel actuel.

Concernant la publicité faite à l'attention des Bruxellois, le service de médiation n'a pas mené de grandes campagnes – il n'en a pas les moyens et ce n'est pas approprié au vu des missions. Il faut éviter que les citoyens viennent au service de médiation avant de s'adresser aux services internes des administrations. Un travail stratégique important est mené avec les administrations pour qu'elles renforcent la qualité de leur procédure de plainte interne, afin d'encourager la résolution des problèmes à la source et de diminuer ainsi le nombre de plaintes qui parviennent à l'ombudsman.

(en néerlandais) En ce qui concerne le temps de traitement des dossiers, il est difficile de répondre. Cela dépend de la complexité du cas et de la récurrence des plaintes. Un monitoring est réalisé selon les matières concernées, ce qui permet d'en améliorer le traitement et de les prioriser. Le service s'intéresse aussi à un projet pilote du Vlaamse ombudsdienst concernant l'utilisation de l'IA et, si les résultats sont positifs, il sera envisagé de l'intégrer à Bruxelles. Un suivi structurel des plaintes est aussi réalisé à l'attention des administrations, des parlements et gouvernements. Notamment par l'envoi de recommandations. Le rapport annuel contient aussi un tableau de suivi des recommandations. Ces recommandations ont, par exemple, incité plusieurs députés à s'intéresser au droit à l'erreur qui pourrait être intégré dans la législation bruxelloise.

Dans le cadre d'un travail d'efficience avec pour objectif de ne pas devoir intervenir individuellement pour chaque plainte, le service effectue un tri dans les demandes.

Comme déjà précisé, un *benchmark* a été fait avec l'Ombudsman anversoïis qui dispose de 5 ETP pour 562.000 habitants et n'est compétent que pour des questions locales. Si l'on devait comparer avec les autres services régionaux ou locaux, il est certain que le service de médiation bruxellois ne serait pas le plus doté en personnel, au regard des missions exercées, bien au contraire.

Bien évidemment, le service recourt à l'expertise des autres acteurs régionaux quand cela est possible. Il n'est pas imaginable de développer une connaissance approfondie de toutes les matières d'autant que concernant les communes, les problématiques dépassent les compétences régionales.

Quant au pourcentage des demandes non fondées, il peut être évalué à 30 %. Cela ne signifie cependant pas qu'elles n'entraînent aucun travail. Le service accorde une grande importance à la transparence et à l'explication de sa décision. Ce sont des éléments importants qui participent à renforcer la confiance du public dans les administrations.

(en néerlandais) Enfin, concernant la Vlaamse Gemeenschapscommissie, il y a peu de demandes et le service renvoie à l'Ombudsman de la Communauté flamande. Mais il est vrai qu'en l'état, aucun service n'est compétent.

(La médiatrice quitte alors la réunion.)

Le premier intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale estime que pour lui, on peut procéder au vote. Il estime que lors de l'examen du cadre définitif, il faudra cependant procéder de manière plus approfondie.

Le président relève que la hausse du cadre est problématique et que naturellement elle impacte les besoins financiers.

Le troisième intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale propose un report de la décision. Il n'y a pas d'urgence actuellement. Il s'interroge sur l'impact que pourrait avoir le projet pilote relatif à l'IA en termes d'économies.

(en néerlandais) **Le quatrième intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale** estime que 6.8 % d'augmentation c'est une hausse importante en particulier au regard des efforts qui sont demandés par ailleurs. Il souhaite aussi un report pour pouvoir également discuter du cadre.

La première intervenante du Parlement francophone bruxellois rappelle que des efforts sont demandés à tous les secteurs et notamment en ce

qui concerne le personnel. Il faut donc se donner le temps de la réflexion.

La sixième intervenante du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale abonde en ce sens. A l'heure où des efforts sont demandés à tous, elle souhaite également le report du point. Elle propose un groupe de travail pour examiner les différentes questions sur la table, dont le cadre futur.

L'intervenante appartenant aux deux Bureaux constate que la hausse des crédits est liée à la fois à la hausse des dossiers et à la reprise de ceux des communes et CPAS. Elle est justifiée. Le budget n'implique pas la dépense, elle sera dépendante du cadre quand il sera adopté.

(en néerlandais) **Le cinquième intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale** est également pour un report.

Le deuxième intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale rappelle que, pour son parti, la hausse demandée est justifiée.

Le président estime aussi qu'une réflexion sur le cadre, l'organigramme et les jobs descriptions est nécessaire.

(en néerlandais) **La septième intervenante du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale** se joint à la proposition de la huitième intervenante. Cette réflexion ne remet nullement en cause l'importance du service de médiation et de ses missions.

La réunion du 12 novembre 2026 se clôture par la décision de la création d'un groupe de travail en vue d'arriver à une nouvelle proposition basée sur le budget initial 2025 de la médiatrice bruxelloise et d'examiner les propositions de statut du personnel, du cadre et des barèmes.

Lors de la réunion du 26 novembre 2026, le président résume les débats et les conclusions de la réunion précédente et explique pourquoi le groupe de travail initialement envisagé a dû être reporté.

Dans ce cadre, il propose de limiter les débats aux questions budgétaires et de reporter à une réflexion ultérieure la question du cadre, du statut et des barèmes.

Concernant la question du budget initial 2026, le président présente les trois options sur la table :

- la proposition initiale de la médiatrice (1) telle qu'exposée dans les documents parlementaires 432 n^{os} 1 et 2 2025/2026 à savoir des dépenses de

2.411.250,00 euros pour une dotation globale de 2.094.000,00 euros;

- la proposition remaniée de la médiatrice (2) en vue du groupe de travail, à savoir la proposition de budget initial 2026 remaniée comprenant des dépenses de 2.197.050,00 euros et une dotation globale Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale/Parlement francophone bruxellois de 1.879.800,00 euros.
- ou ramener le budget 2026 initial de la médiatrice bruxelloise au montant du budget initial 2025 (proposition 3), à savoir des dépenses de 2.108.650,00 euros et une dotation globale Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale/Parlement francophone bruxellois de 1.961.000,00 euros.

Le président ouvre le débat.

Le troisième intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale renvoie à sa position émise lors de la dernière réunion, à savoir s'en tenir au budget initial 2025, soit l'option 3.

La première intervenante du Parlement francophone bruxellois se range à la même position que son collègue du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

(en néerlandais) **Le cinquième intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale** opte pour la même position.

(en néerlandais) Il en va de même pour **le quatrième intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale**.

Le premier intervenant du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale partage la demande d'efficacité dans la gestion. Il trouve que le dossier initial a, dans cet esprit, mal été présenté en mélangeant différentes questions.

Ces questions doivent être abordées dans des débats différents. Dire à une institution déjà en place qu'il faut envisager des économies n'est pas la même chose que de demander des économies à une jeune institution qui n'est pas encore dans son rythme de croisière.

Alors, certes, on peut demander des efforts et la médiatrice en a proposé. Aller jusqu'à tout refuser n'est pas soutenable au vu des données communiquées.

La médiatrice ne disposera pas des moyens nécessaires pour rendre les services que les Bruxellois sont

en droit d'attendre d'elle. L'option 2 est un bon compromis.

L'intervenante appartenant aux deux Bureaux pense, comme l'intervenant précédent, que la discussion d'il y a 15 jours, couplant la discussion du budget avec le cadre et le statut, n'était pas une bonne approche. L'urgence est de doter le service de médiation d'un budget lui permettant de fonctionner en 2026.

Le fait de le ramener aux chiffres de 2025 le rend, selon les dires mêmes de la médiatrice, impossible. Elle doit pouvoir suivre l'évolution barémique des salaires et aussi payer sur une année pleine des fonctionnaires qui n'étaient, pour certains, que partiellement là en 2025. Ce qu'elle demande est en fait l'initial 2025 avec les évolutions rendues indispensables par les faits.

C'est extrêmement mécanique. Il faut rester crédibles à l'égard de cette institution et garder à l'esprit l'évolution des dossiers.

La sixième intervenante du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale rappelle que l'on est dans un contexte où des efforts sont demandés à l'ensemble des institutions et, dans ce cadre, elle opte pour l'option 3. La médiatrice est responsable des économies que la Région lui demande.

(en néerlandais) **Un huitième intervenant pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale** se range à l'option 2.

Un neuvième intervenant pour le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale rappelle que son groupe était déjà d'accord avec la demande initiale au vu de l'évolution avérée du nombre des dossiers. Dans la mesure où la médiatrice a avancé, pour arriver à un compromis, une proposition alternative, il s'y range et porte donc l'option 2.

À l'issue des débats, le président met le point au vote.

4. Vote de la proposition de budget 2025 ajusté de la médiatrice

À l'unanimité, le Bureau du PFB et le Bureau du PRB adoptent la proposition de budget 2025 ajusté de la médiatrice :

- Dépenses courantes
- Dépenses de capital

- Recettes et affectations du solde global reporté
- Vote de l'ensemble

5. Vote de la proposition de budget initial 2026 de la médiatrice

- Par 3 voix pour et 2 voix contre, le Bureau du Parlement francophone bruxellois décide de ne pas retenir les propositions 1 ou 2 de la médiatrice et de ramener le budget 2026 au budget initial 2025, à savoir des dépenses de 2.108.650,00 euros et une dotation globale Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale/Parlement francophone bruxellois de 1.961.000,00 euros.

Dès lors, et sur les tableaux ainsi ramenés aux montants de 2025 initial :

- Dépenses courantes : adopté par 3 voix pour et 2 voix contre;
 - Dépenses de capital : adopté par 3 voix pour et 2 voix contre;
 - Recettes et affectation du solde global reporté : adopté par 3 voix pour et 2 voix contre;
 - Vote sur l'ensemble : adopté par 3 voix pour et 2 voix contre.
- Par 7 voix pour et 6 voix contre, le Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale décide

de ne pas retenir la proposition 1 de la médiatrice ou la proposition 3 de la médiatrice et de retenir la proposition 2 de la médiatrice, à savoir la proposition de budget initial 2026 remaniée comprenant des dépenses de 2.197.050,00 euros et une dotation globale Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale/Parlement francophone bruxellois de 1.879.800,00 euros.

Dès lors, et sur les tableaux ainsi ramenés à la proposition remaniée de la médiatrice :

- Dépenses courantes : adopté par 7 voix pour et contre 6;
- Dépenses de capital : adopté par 7 voix pour et contre 6;
- Recettes et affectation du solde global reporté : adopté par 7 voix pour et contre 6;
- Vote sur l'ensemble : adopté par 7 voix pour et contre 6.

6. Approbation du rapport

Les deux Bureaux font confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les rapporteurs

Le président

Petya OBOLENSKY
Ibrahim DONMEZ

Bertin MAMPAKA MANKAMBA

7. Textes adoptés par les Bureaux

7.1. Budget 2025 ajusté de la médiatrice bruxelloise adopté par le Bureau du Parlement francophone bruxellois

Voir document 43 (2025-2026) n° 1.

7.2. Budget initial 2026 de la médiatrice bruxelloise adopté par le Bureau du Parlement francophone bruxellois (= troisième proposition)

Article	Catégorie de dépenses	Proposition 2026 initial adaptée
Titre I : Dépenses courantes		
A : PERSONNEL		
A 1000	Masse salariale	1.820.000,00 €
A 2000	Assurances (inclus RC professionnelle)	19.000,00 €
A 3000	Bien-être du personnel	3.000,00 €
A 4000	Recrutement (publications, frais jury)	5.000,00 €
A 5000	Formation	15.000,00 €
A 6000	Frais liés à l'activité (permanences, mission)	3.000,00 €
A 7000	Cotisations professionnelles (ACFE, IFA, CPMO)	1.300,00 €
	Total	1.866.300,00 €
B : ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES		
B 1000	Petit équipement	1.000,00 €
B 2000	Fournitures de bureau	2.000,00 €
B 3000	Catering	2.000,00 €
B 4000	Documentation	2.000,00 €
	Total	7.000,00 €
C : POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
C 1000	Téléphonie fixe	1.000,00 €
C 2000	Téléphonie mobile	2.500,00 €
C 3000	Numéro vert	2.000,00 €
C 4000	Frais postaux	2.000,00 €
	Total	7.500,00 €
D : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE		
D 1000	Contrats et fournitures	20.000,00 €
D 2000	Services externes	10.000,00 €
	Total	30.000,00 €
E : COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERNES		
E 1000	Impressions	8.000,00 €
E 2000	Presse (insertions, communiqués)	10.000,00 €
E 3000	Site internet	15.000,00 €
E 4000	Campagne d'information	20.000,00 €
E 5000	Relations publiques	2.000,00 €
E 6000	Organisation journées d'études, colloques	20.000,00 €
	Total	75.000,00 €

Article	Catégorie de dépenses	Proposition 2026 initial adaptée
F : RELATIONS INTERNATIONALES		
F 1000	Missions à l'étranger	6.000,00 €
F 2000	Délégations étrangères et stagiaires	500,00 €
F 3000	Cotisation organisations internationales (IOI, AOMF)	2.000,00 €
	Total	8.500,00 €
G : PRESTATIONS DE TIERS		
G 1000	Experts	30.000,00 €
G 2000	Secrétariat social	4.500,00 €
G 3000	Service externe de prévention et protection	2.000,00 €
G 4000	Comptable	3.000,00 €
G 5000	Traductions	10.000,00 €
	Total	49.500,00 €
H : MISSIONS SPÉCIFIQUES		
H 1000	Total	25.000,00 €
I : DÉPENSES FINANCIÈRES		
I 1000	Frais bancaires	250,00 €
J : DÉPENSES IMPRÉVISIBLES		
J 1000	Total	5.000,00 €
Sous-total dépenses courantes		2.074.050,00 €
Titre II : Dépenses de capital		
BB : ÉQUIPEMENT ET MOBILIER		
BB 1000	Équipement et petit mobilier (machines, lampes, meubles, etc.)	1.000,00 €
	Total	1.000,00 €
DD : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE		
DD 1000	Hardware	5.300,00 €
DD 1000	Software	28.300,00 €
	Total	33.600,00 €
SOUS-TOTAL dépenses de capital		34.600,00 €
TOTAL		2.108.650,00 €

RECETTES	2025 Initial	DÉPENSES	2026 Initial
Recettes courantes (dotation)	1.961.000,00 €	Dépenses courantes	2.074.050,00 €
Recettes de capital	0,00 €	Dépenses de capital	34.600,00 €
Total des recettes	1.961.000,00 €	Total des dépenses	2.108.650,00 €
Résultat budgétaire de l'exercice	– 147.650,00 €		
Solde n-2 reporté	147.650,00 €		
Solde n-1 reporté			
Résultat global			

8. Annexes

Première proposition : proposition initiale de la médiatrice pour le budget initial 2026

Voir document 43 (2025-2025) n° 1

Deuxième proposition : version remaniée du budget initial 2026 de la médiatrice bruxelloise

Suite à la demande des bureaux conjoints lors de leur réunion du 12 novembre 2025, la médiatrice bruxelloise a déposé une nouvelle proposition de budget 2026 (voir tableau ci-dessous).

Cette proposition est établie sur la base d'une masse salariale de 14 ETP, conformément à l'autorisation d'engagements donnée par les assemblées à l'appui du budget initial 2025. Ce gel des effectifs à 14 ETP entraîne également une légère diminution des dépenses de capital, avec une réduction du matériel informatique et bureautique.

Les crédits de dépenses demandés pour 2026 sont ainsi ramenés à 2.197.050 euros, soit un effort de 214.200 euros ou 9 % par rapport à la proposition initiale.

La différence de 88.400 euros qui subsiste par rapport au budget initial 2025, qui était de 2.108.650 euros, s'explique par l'évolution barémique des traitements des agents et par le fait que le recrutement de 2 des 14 ETP n'a été lancé qu'en cours d'année 2025, ce sont il avait été tenu compte à l'initial 2025.

Vu l'affectation du solde 2024, la dotation demandée aux parlements pour 2026 est, quant à elle, inférieure de 81.200 euros à celle octroyée pour 2025.

Article	Catégorie de dépenses	Proposition 2026 initial adaptée
Titre I : Dépenses courantes		
A : PERSONNEL		
A 1000	Masse salariale	1.889.000,00 €
A 2000	Assurances (inclus RC professionnelle)	19.000,00 €
A 3000	Bien-être du personnel	3.000,00 €
A 4000	Recrutement (publications, frais jury)	5.000,00 €
A 5000	Formation	15.000,00 €
A 6000	Frais liés à l'activité (permanences, mission)	3.000,00 €
A 7000	Cotisations professionnelles (ACFE, IFA, CPMO) 2.000,00 €	
	Total	1.936.000,00 €
B : ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES		
B 1000	Petit équipement	1.000,00 €
B 2000	Fournitures de bureau	2.000,00 €
B 3000	Catering	2.000,00 €
B 4000	Documentation	12.000,00 €
	Total	17.000,00 €
C : POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
C 1000	Téléphonie fixe	500,00 €
C 2000	Téléphonie mobile	2.500,00 €
C 3000	Numéro vert	–
C 4000	Frais postaux	2.000,00 €
	Total	5.000,00 €

Article	Catégorie de dépenses	Proposition 2026 initial adaptée
D : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE		
D 1000	Contrats et fournitures	30.000,00 €
D 2000	Services externes	10.000,00 €
	Total	40.000,00 €
E : COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERNES		
E 1000	Impressions	15.000,00 €
E 2000	Presse (insertions, communiqués)	10.000,00 €
E 3000	Site internet	10.000,00 €
E 4000	Campagne d'information	30.000,00 €
E 5000	Relations publiques	4.000,00 €
E 6000	Organisation journées d'études, colloques	4.000,00 €
	Total	73.000,00 €
F : RELATIONS INTERNATIONALES		
F 1000	Missions à l'étranger	6.000,00 €
F 2000	Délégations étrangères et stagiaires	1.000,00 €
F 3000	Cotisation organisations internationales (IOI, AOMF)	2.000,00 €
	Total	9.000,00 €
G : PRESTATIONS DE TIERS		
G 1000	Experts	30.000,00 €
G 2000	Secrétariat social	4.500,00 €
G 3000	Service externe de prévention et protection	1.500,00 €
G 4000	Comptable	2.000,00 €
G 5000	Traductions	10.000,00 €
	Total	48.000,00 €
H : MISSIONS SPÉCIFIQUES		
H 1000	Total	25.000,00 €
I : DÉPENSES FINANCIÈRES		
I 1000	Frais bancaires	250,00 €
J : DÉPENSES IMPRÉVISIBLES		
J 1000	Total	5.000,00 €
Sous-total dépenses courantes		2.158.250,00 €
Titre II : Dépenses de capital		
BB : ÉQUIPEMENT ET MOBILIER		
BB 1000	Équipement et petit mobilier (machines, lampes, meubles, etc.)	1.000,00 €
	Total	1.000,00 €
DD : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE		
DD 1000	Hardware	2.000,00 €
DD 1000	Software	35.800,00 €
	Total	37.800,00 €
SOUS-TOTAL dépenses de capital		38.800,00 €
TOTAL		2.197.050,00 €

RECETTES	2026 Initial	DÉPENSES	2026 Initial
Recettes courantes (dotation)	1.879.800,00 €	Dépenses courantes	2.158.250,00 €
Recettes de capital	0,00 €	Dépenses de capital	38.800,00 €
Total des recettes	1.879.800,00 €	Total des dépenses	2.197.050,00 €
Résultat budgétaire de l'exercice	– 317.250,00 €		
Solde n-2 reporté	317.250,00 €		
Solde n-1 reporté			
Résultat global			

Troisième proposition : budget initial 2026 de la médiatrice bruxelloise ramené au montant du budget initial 2025

Article	Catégorie de dépenses	Proposition 2026 initial adaptée
Titre I : Dépenses courantes		
A : PERSONNEL		
A 1000	Masse salariale	1.820.000,00 €
A 2000	Assurances (inclus RC professionnelle)	19.000,00 €
A 3000	Bien-être du personnel	3.000,00 €
A 4000	Recrutement (publications, frais jury)	5.000,00 €
A 5000	Formation	15.000,00 €
A 6000	Frais liés à l'activité (permanences, mission)	3.000,00 €
A 7000	Cotisations professionnelles (ACFE, IFA, CPMO)	1.300,00 €
	Total	1.866.300,00 €
B : ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES		
B 1000	Petit équipement	1.000,00 €
B 2000	Fournitures de bureau	2.000,00 €
B 3000	Catering	2.000,00 €
B 4000	Documentation	2.000,00 €
	Total	7.000,00 €
C : POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
C 1000	Téléphonie fixe	1.000,00 €
C 2000	Téléphonie mobile	2.500,00 €
C 3000	Numéro vert	2.000,00 €
C 4000	Frais postaux	2.000,00 €
	Total	7.500,00 €
D : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE		
D 1000	Contrats et fournitures	20.000,00 €
D 2000	Services externes	10.000,00 €
	Total	30.000,00 €
E : COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERNES		
E 1000	Impressions	8.000,00 €
E 2000	Presse (insertions, communiqués)	10.000,00 €
E 3000	Site internet	15.000,00 €
E 4000	Campagne d'information	20.000,00 €
E 5000	Relations publiques	2.000,00 €
E 6000	Organisation journées d'études, colloques	20.000,00 €
	Total	75.000,00 €

Article	Catégorie de dépenses	Proposition 2026 initial adaptée
F : RELATIONS INTERNATIONALES		
F 1000	Missions à l'étranger	6.000,00 €
F 2000	Délégations étrangères et stagiaires	500,00 €
F 3000	Cotisation organisations internationales (IOI, AOMF)	2.000,00 €
	Total	8.500,00 €
G : PRESTATIONS DE TIERS		
G 1000	Experts	30.000,00 €
G 2000	Secrétariat social	4.500,00 €
G 3000	Service externe de prévention et protection	2.000,00 €
G 4000	Comptable	3.000,00 €
G 5000	Traductions	10.000,00 €
	Total	49.500,00 €
H : MISSIONS SPÉCIFIQUES		
H 1000	Total	25.000,00 €
I : DÉPENSES FINANCIÈRES		
I 1000	Frais bancaires	250,00 €
J : DÉPENSES IMPRÉVISIBLES		
J 1000	Total	5.000,00 €
Sous-total dépenses courantes		2.074.050,00 €
Titre II : Dépenses de capital		
BB : ÉQUIPEMENT ET MOBILIER		
BB 1000	Équipement et petit mobilier (machines, lampes, meubles, etc.)	1.000,00 €
	Total	1.000,00 €
DD : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE		
DD 1000	Hardware	5.300,00 €
DD 1000	Software	28.300,00 €
	Total	33.600,00 €
SOUS-TOTAL dépenses de capital		34.600,00 €
TOTAL		2.108.650,00 €

RECETTES	2026 Initial	DÉPENSES	2026 Initial
Recettes courantes (dotation)	1.961.000,00 €	Dépenses courantes	2.074.050,00 €
Recettes de capital	0,00 €	Dépenses de capital	34.600,00 €
Total des recettes	1.961.000,00 €	Total des dépenses	2.108.650,00 €
Résultat budgétaire de l'exercice	– 147.650,00 €		
Solde n-2 reporté	147.650,00		
Solde n-1 reporté			
Résultat global			

